

*Lettres d'Yves de Chartres.* à Philippe Evêque de Troyes, lequel aiant été à ce Synode, n'y avoit point comparu: ils lui mandent qu'ils auroient pû le condamner; mais qu'ils lui avoient donné un délai jusqu'au Dimanche de devant Noël, & qu'il ne manquoit pas en ce temps-là de rendre compte de sa conduite au Concile. Cette Lettre paroît être de l'an 1100.

Dans la quatre-vingtième adressée à Guillaume Abbé de Fécamp, il confirme la décision qu'il avoit donnée dans la Lettre soixante & douzième touchant la réiteration de la consecration des Tables d'Autels ôtées de leurs places.

La quatre-vingt-unième est une Lettre de congratulation au Pape Paschal II. sur son élévation au Pontificat.

Dans la quatre-vingt-deuxième, il conseille à Geoffroy Abbé de Vendôme, de ne plus maltraiter un de ses Religieux, mais de le renfermer dans une Cellule particulière, ou de lui permettre de se retirer dans un autre Monastere.

La Lettre quatre-vingt-troisième est adressée aux Evêques de la Province de Rheims, qu'il avertit de ne pas souffrir pour leur honneur, & pour celui de l'Evêque de Soissons; les menaces que leur Metropolitanain leur avoit faites, parce que si l'on permettoit aux Metropolitanains de faire tout ce qu'ils voudroient dans les Eglises de leurs Provinces sans le consentement des Ordinaires, juger leurs Clercs & les suspendre quand ils voudroient; ce seroit faire une injure insigne à la dignité Episcopale, & renverser l'ordre établi par les Canons; qu'ils devroient s'opposer à cette entreprise; que le Clergé de Soissons étant prêt de se justifier par son Evêque, on ne pouvoit le condamner comme coupable d'herésie ou de sacrilege.

La quatre-vingt-cinquième adressée à Manafes Archevêque de Rheims, est encore sur ce différend: il lui témoigne qu'il a désapprouvé l'aigreur de sa Lettre, & l'exhorte de rappeler avec douceur l'Eglise de Soissons à son devoir, & de recevoir sa satisfaction.

La quatre-vingt-quatrième est adressée à Jean Prêtre, Cardinal Legat du Pape Paschal en France. Il le congratule de ce qu'il n'a pas voulu avoir de Communion avec le Roi, quoique quelques Evêques de la Province Belgique eussent osé mettre la Couronne sur la tête de ce Prince à la Fête de la Pentecôte, contre la défense du Pape Urbain. Il approuve aussi le dessein d'assembler un Concile dans la Province d'Aquitaine; mais il lui conseille de le remettre au commencement de l'Automne.

Dans la quatre-vingt-sixième il demande justice à Estienne Comte de Chartres, des mau-

vais traitemens qui avoient été faits à quelques-uns de ses Clercs.

Dans la quatre-vingt-septième il avertit Jean & Benoit, Legats du Saint Siege, qu'Estienne de Guarlande, élu pour Evêque de Beauvais, est un ignorant & un débauché indigne de remplir cette place. Il remarque dans cette Lettre qu'il y avoit long-temps que l'Eglise de Beauvais étoit gouvernée par de méchans Evêques.

Par la quatre-vingt-huitième il avertit le Pape Paschal que Hilgode, autrefois Evêque de Soissons, n'a point été déposé pour ses crimes, comme on avoit fait entendre à Sa Sainteté; mais qu'il s'étoit retiré volontairement dans un Monastere, pour fuir les dangers où sont exposés les Prélats, aimant mieux être en état de se sauver dans la Retraite, qu'en danger de son salut dans une place élevée. Ce ceux qui s'opposent à ce qu'il fût fait Abbé, n'avoient autre chose à proposer contre lui, sinon qu'il étoit indigne d'un Evêque de recevoir la benediction d'Abbé. Yves de Chartres répond à cette difficulté, que l'on peut se passer de cette benediction, & que quand on la donneroit à un homme qui a le caractère Episcopal, cela n'auroit aucun inconvenient; parce que ce n'est pas un Sacrement réitéré.

La quatre-vingt-neuvième est encore adressée au Pape Paschal; il l'avertit de ne pas ajouter foi légèrement à tout ce qu'on lui rapporte, ou pour acculer, ou pour excuser les Evêques, ou des particuliers de France; mais d'en juger sur le témoignage des personnes dignes de foi, qui sont sur les lieux. Il l'avertit aussi que celui qui a été élu Evêque de Beauvais est tout-à-fait indigne de cette dignité, & qu'il avoit déjà été chassé de l'Eglise pour ses déreglemens par Hugues Archevêque de Lion.

Dans la quatre-vingt-dixième adressée à Daimbert Archevêque de Sens, il examine si un homme qui en avoit tué un autre excepté par la Paix qu'il avoit jurée, devoit être censé infracteur de la Paix de Dieu, & sujet aux peines portées contre ceux qui l'enfreignent. Il conclut que quoiqu'il soit coupable d'homicide, il n'est pas censé infracteur de la trêve de Dieu, qui n'est point établie par une loi generale; mais seulement par la volonté & par les pactes de ceux qui en sont convenus.

Dans la quatre-vingt-onzième il congratule Adele Comtesse de Chartres du recouvrement de sa santé, & l'exhorte de protéger les Eglises.

Yves de Chartres écrit la quatre-vingt-douzième au Pape Paschal, à la sollicitation & en faveur d'Estienne élu Evêque de Beauvais: il y demande au Pape au nom de l'Eglise de cette Ville d'approuver cette élection, quoique celui qu'ils

*Lettres d'Yves de Chartres.*